

SK/S  
ASSEMBLEE POPULAIRE  
- NATIONALE -  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE  
DE GUINEE  
TRAVAIL -- JUSTICE -- SOLIDARITE  
-----

LOI N°033/APN/83  
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET DE DEVE-  
LOPPEMENT DE L'EDUCATION CONCLU LE 19 MAI 1983  
-----

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE  
Vu les Articles 64, 65, 66 et 90 de la Constitution ;  
APRES en avoir délibéré ;  
ADOpte la LOI dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.-- Est ratifié l'accord de prêt relatif au projet de développe-  
pement de l'Education conclu le 19 Mai 1983 entre la République Populaire  
Révolutionnaire de GUINEE et le Fond Saoudien de Développement.

ARTICLE 2.-- La présente LOI sera enregistrée et publiée au journal of-  
ficiel de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée.

Ainsi délibéré et adopté en séance Publique.

Conakry, le 29 Septembre 1983  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE



DAMANTANG CAMARA